



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Un enseignement de qualité dans les écoles européennes publiques

Présentation des rapports d'audit
du Conseil d'inspection des Écoles européennes

14 mai 2019

Un enseignement de qualité dans les écoles européennes publiques

Présentation des rapports d'audit du Conseil d'inspection des Écoles européennes

Un enseignement varié sur le plan culturel, une offre linguistique élargie qui permet une différenciation dans l'enseignement des langues, une prise en charge en journée continue, une formation qui débouche sur le baccalauréat européen, sans aucun frais d'inscription : les écoles européennes publiques répondent à de nombreux défis posés par l'hétérogénéité de la population scolaire au Luxembourg.

Actuellement au nombre de quatre, ces écoles font partie intégrante du système scolaire public et offrent à leurs élèves un enseignement basé sur les programmes et les critères de promotion des écoles européennes « classiques » de l'Union européenne. L'administration, le financement et le personnel de l'enseignement européen relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale.

En proposant un enseignement des langues plus flexible, les écoles européennes publiques participent à l'effort de l'Éducation nationale d'offrir une chance de réussite à tous les élèves du Luxembourg, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Le 14 mai 2019, le ministre Claude Meisch et le secrétaire général des écoles européennes, Giancarlo Marcheggiano, signeront la convention d'agrément des trois écoles européennes publiques qui ont ouvert leurs portes à la rentrée 2018: l'École internationale Edward Steichen Clervaux, l'École internationale Mondorf-les-Bains et l'International School Junglinster. Au même moment, l'agrément de l'École internationale de Differdange et Esch, en place depuis 2016, sera renouvelé.

La signature de ces conventions marque, pour chaque école, l'aboutissement d'une procédure d'agrément exigeante. Celle-ci comporte entre autres un audit qui examine un large éventail de critères (programme, éthique, enseignement, soutien scolaire, qualité, etc.). L'attribution des agréments témoigne de la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles en question, qui répond aux exigences pédagogiques fixées pour les écoles européennes.

Face au succès de cette offre de diversification scolaire, une cinquième école est d'ores et déjà prévue à Luxembourg-ville. À terme, une offre européenne publique sera ainsi assurée dans toutes les régions du pays.

I. ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

L'ambition du ministère est de promouvoir « des écoles différentes pour des élèves différents » (*ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler*) au sein du système scolaire public, accessibles à tous les élèves, tout en assurant l'accès à des diplômes de qualité, reconnus aux niveaux national et international.

C'est dans ce contexte qu'a ouvert, en septembre 2016, l'École internationale de Differdange (EIDE) sur le modèle d'une école européenne agréée. La demande a été telle que, dès la rentrée 2017, des classes supplémentaires ont été organisées à Esch-sur-Alzette.

Pour l'année scolaire 2018-2019, trois autres écoles ont accueillis leurs premiers élèves (voir les chiffres d'inscription au point VI) :

- l'École internationale Edward Steichen (EIES), au sein du Lycée Edward Steichen Clervaux
- l'École internationale Mondorf-les-Bains (EIMBL) et
- l'International School Junglinster (ISJ), au sein du Lënster Lycée Junglinster.

II. LA PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Première étape : le dossier d'intérêt général

L'État membre demandeur soumet pour avis un dossier d'intérêt général au Conseil d'inspection des Écoles européennes, lequel comprend deux inspecteurs par État membre. Le dossier expose le projet, ses motivations et les moyens prévus pour le réaliser.

Le dossier accompagné de l'avis du Conseil d'inspection est ensuite soumis au Conseil supérieur des Écoles européennes pour approbation. Instance suprême des Écoles européennes, le Conseil supérieur est composé principalement des ministres de l'Éducation nationale des États membres ou de leurs représentants.

Deuxième étape : le dossier de conformité

L'école candidate à l'agrément soumet pour avis un dossier de conformité au Comité pédagogique mixte des Écoles européennes, lequel réunit les inspecteurs, les directeurs des écoles, des représentants des enseignants, des parents et des élèves.

Le dossier accompagné de l'avis du Comité est ensuite soumis au Conseil supérieur qui se prononce à la majorité des deux tiers.

Troisième étape : l'audit d'agrément

L'école candidate remet au Conseil d'inspection un rapport d'auto-évaluation. Puis les inspecteurs se rendent sur place et dressent un rapport d'audit examinant un large éventail de critères (programme, éthique, enseignement, soutien scolaire, qualité, etc.)

Le rapport, accompagnée des observations de l'école et de l'avis du Conseil d'inspection, est soumis au Conseil supérieur, qui accorde l'agrément à l'unanimité et pour une période renouvelable de trois ans.

III. LES PRINCIPAUX CONSTATS

De nombreux points forts se dégagent de l'analyse des quatre audits d'agrément (trois nouveaux agréments et renouvellement de l'agrément de l'EIDE). Les quatre rapports d'audit adressent également un certain nombre de recommandations aux écoles.

École internationale de Differdange et Esch (EIDE)

Les points forts:

- le dévouement, l'enthousiasme et le professionnalisme de l'équipe (enseignants et direction) ;
- le climat scolaire positif ;
- la définition d'un plan de développement scolaire pluriannuel 2018-2021 ;
- l'efficacité du système d'appui éducatif ;
- le système bien planifié et coordonné du perfectionnement professionnel des enseignants ;
- l'offre de classes d'accueil et de la voie de préparation, qui complètent bien le système des Écoles européennes d'enseignement académique et contribuent au développement du potentiel individuel de chaque élève.

Les recommandations:

- soutenir à la fois la dimension européenne, les identités nationales et les langues maternelles des élèves au long du processus d'apprentissage ;
- renforcer l'évaluation formative et l'auto-évaluation des élèves ;
- renforcer la coopération entre les enseignants du primaire et du secondaire.

École internationale Edward Steichen (EIES) à Clervaux

Les points forts:

- un concept pédagogique cohérent et moderne : développement de l'enfant dans son ensemble (tête, mains, cœur), développement des compétences du 21^e siècle, soutien informatique de l'apprentissage et de l'enseignement ;
- la motivation et l'engagement de la direction et du personnel ;
- la modernité et l'agencement du bâtiment ;
- l'implication d'entreprises et d'organisations locales ;
- l'offre de soutien, scolaire ou autre, à chaque élève, soutenue par toute la communauté scolaire.

Les recommandations:

- cultiver parallèlement la visibilité et l'identité des deux systèmes scolaires sous un même toit : le lycée et l'école internationale ;
- poursuivre l'utilisation des nouveaux médias tout en maintenant les voies traditionnelles d'apprentissage ;

- rendre plus visible la dimension européenne ;
- mieux différencier pour prendre davantage en compte les besoins des élèves qui ont une langue maternelle autre que la langue de la section où ils sont inscrits.

École internationale Mondorf-les-Bains (EIMLB)

Les points forts:

- la prise en compte des besoins individuels des élèves ;
- le soutien et la disponibilité de la direction ;
- le concept éducatif reposant sur les principes de la pédagogie Dalton, qui permet aux élèves de devenir des apprenants autonomes et plus actifs ;
- l'efficacité de l'encadrement socio-éducatif ;
- l'importance accordée aux compétences numériques (tous les élèves du secondaire sont équipés d'un I-Pad) ;
- la motivation de toute la communauté scolaire.

Les recommandations:

- poursuivre et renforcer les principes de la pédagogie Dalton ;
- renforcer la communication avec les parents ;
- cultiver les contacts avec les autres écoles européennes ;
- rendre plus visible la dimension européenne (avec e.a. des objets liés à l'Europe).

International School Junglinster (ISJ)

Les points forts:

- une excellente communication et coopération des écoles avec les autorités aussi bien locales que nationales ;
- l'implication de la direction au quotidien et dans la promotion de l'école ;
- la compétence des enseignants qui ont pour la plupart une grande expérience du système des Écoles européennes ;
- des élèves et des parents souvent enthousiastes, un bon climat scolaire ;
- les efforts (voyages, projets culturels, manifestations sportives...) pour renforcer la coopération entre les élèves, les classes et les sections ;
- la qualité des installations et des équipements du bâtiment scolaire ;
- l'utilisation généralisée des outils numériques (tous les élèves du secondaire sont équipés d'I-pads),
- les procédures claires de développement scolaire ;
- le portfolio géré de manière uniforme au primaire.

Les recommandations:

- diversifier les méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour une participation plus active des élèves ;

- mieux différencier en fonction des profils langagiers des élèves ;
- promouvoir encore davantage l'esprit européen dans la vie quotidienne de l'école.

IV. UNE NOUVELLE ÉCOLE À LUXEMBOURG-VILLE

Le programme gouvernemental de la législature 2018-2023 prévoit que l'offre de classes internationales et européennes sera étendue, prioritairement au centre du pays. Il précise notamment qu'une 5^e école européenne agréée sera établie sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

En attendant la mise en place de cette nouvelle école, l'offre de classes de l'International School Junglinster sera élargie pour répondre à la forte demande dans la capitale et dans la région Centre. Ainsi, un plus grand nombre d'élèves disposeront déjà d'une offre d'enseignement européen tout en bénéficiant de l'expertise de l'ISJ en la matière.

Après l'ouverture de la nouvelle école sur le territoire de la Ville de Luxembourg, une partie des classes accueillies à l'ISJ seront transférées dans celle-ci. Les deux écoles travailleront en étroite collaboration et proposeront une offre scolaire complémentaire, notamment au niveau des sections linguistiques et des orientations des classes supérieures dans l'enseignement secondaire.

V. L'OFFRE SCOLAIRE 2019-2020

École internationale de Differdange et Esch (EIDE)

Primaire	Section francophone	P1, P2, P3, P4, P5
	Section anglophone	P1, P2, P3, P4, P5
Secondaire	Section francophone	S1, S2, S3, S4
	Section anglophone	S1, S2, S3, S4
	Section germanophone	S1, S2, S3
Voie de préparation	Section francophone	VP1, VP2, VP3
	Section anglophone	VP1, VP2, VP3
	Section germanophone	VP1, VP2, VP3
Classes d'accueil	Section francophone	
	Section anglophone	

École internationale Edward Steichen (EIES)

Secondaire	Section francophone	S1, S2
	Section anglophone	S1, S2
	Section germanophone	S1, S2

École internationale Mondorf-les-Bains (EIMLB)

Primaire	Section francophone	P1, P2
	Section anglophone	P1, P2
Secondaire	Section francophone	S1, S2
	Section anglophone	S1, S2
	Section germanophone	S1, S2

International School Junglinster (ISJ)

Maternelle	Section germanophone	M1, M2
	Section anglophone	M1, M2
Primaire	Section germanophone	P1, P2, P3, P4, P5
	Section anglophone	P1, P2, P3, P4, P5
Secondaire	Section germanophone	S1, S2, S3
	Section anglophone	S1, S2, S3

VI. EFFECTIFS D'ÉLÈVES

EIDE École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette

EIMLB École Internationale Mondorf-les-Bains

EIES École internationale Edward Steichen

ISJ International School Junglinster

PRIMAIRE	SECTION	2016/17	2017/18	2018/19
EIDE	DE			
	EN	36	84	113
	FR	21	141	214
Total EIDE		57	225	327
EIMLB	DE			
	EN			12
	FR			20
Total EIMLB				32
EIES	DE			
	EN			
	FR			
Total EIES				
ISJ	DE			6
	EN			87
	FR			
Total ISJ				93
Total		57	225	452

SECONDAIRE	SECTION	2016/17	2017/18	2018/19
EIDE	DE		21	32
	EN	29	49	93
	FR	74	168	290
Total EIDE		103	238	415
EIMLB	DE			15
	EN			9
	FR			23
Total EIMLB				47
EIES	DE			14
	EN			
	FR			16
Total EIES				30
ISJ	DE			35
	EN			24
	FR			
Total ISJ				59
Total		103	238	551

TOTAL PAR SECTION	SECTION	2016/17	2017/18	2018/19
Primaire	DE			6
	EN	36	84	212
	FR	21	141	234
	Total Primaire	57	225	452
Secondaire	DE		21	96
	EN	29	49	126
	FR	74	168	329
	Total Secondaire	103	238	551
Primaire + Secondaire	DE		21	102
	EN	65	133	338
	FR	95	309	563
	TOTAL	160	463	1003